



Un projet proposé par ANSAMB'NDR



Tables des matières :

Présentation de ANSAMB' NDR

Présentation du Projet

Contexte

Définition

Classification et typologie

Rappel de la loi

Situation chiffrée à La Réunion

En fonction du type d'handicap

Dans le domaine scolaire de l'enfant handicapé

Dans le domaine de l'emploi des personnes handicapées

La Journée Mondiale de l'Handicap

Le projet

Objectif

Le déroulement de l'action

Agenda

Logistique et répartition des tâches

Budget

Les Annexes

Présentation de ANSAMB' NDR

L'association a été fondée entre les adhérents en 2017 et est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. L'association a pour titre :

« ANSAMB'NDR (ANSAMB' Notre Devise Réunionnaise)»

ANSAMB'NDR a pour objet, en accord avec les valeurs fondatrices de l'association :

- De construire une société qui reconnaît à chaque être humain ses droits à la liberté, à l'égalité et à la fraternité et donc à la dignité.
- De réunir (existants ou à venir), les associations, les organisations, les fondations, les groupes de citoyens régionaux, nationaux, internationaux et d'œuvrer en partenariat avec ANSAMB'NDR au service du projet de société qui leur est commun.
- De rassembler les citoyens, les hommes, les femmes et les familles de tout niveau social, de toute confession religieuse, de toute appartenance culturelle, de toute origine.
- De participer au débat public par tous les moyens grâce à la mobilisation citoyenne et sous toutes formes de contributions.
- D'engager des actions non violentes, non partisans, respectueuse de l'être humain et de l'environnement visant à servir l'intérêt collectif et à établir une société plus juste et prospère.

Pour atteindre ses objectifs, l'association :

- Engage des actions afin de créer et de renforcer les liens entre les habitants du territoire
 - o En favorisant la mixité sociale et la solidarité.
 - o En harmonisant les diversités culturelles et la tolérance.
 - o En intensifiant les échanges intergénérationnels et le devoir de mémoire (ou de transmission).
- Engage des actions visant à servir l'intérêt collectif et à répondre aux problématiques citoyennes
 - o Par la défense, la protection, l'amélioration des conditions de vie des habitants.
 - o Par l'accompagnement de projets, le développement des compétences, la valorisation des savoir-faire et des savoir-être.
 - o Par l'implication du citoyen dans ses environnements législatif, économique, social, éducatif, écologique.
- Engage des actions contribuant au développement de la Réunion et à son rayonnement
 - o En soutenant les innovations, en encourageant l'ouverture, en incitant à l'excellence.
 - o En luttant contre les monopoles, les injustices, la corruption et en privilégiant les initiatives, le partage et la cohérence territoriale.
 - o En développant des solutions éthiques, durables, ambitieuses, spécifiques à notre territoire, au service du plus grand nombre, tout en préservant le patrimoine Réunionnais.

ANSAMB'NDR peut entre autre :

- Organiser, promouvoir des réunions, des rencontres, des animations, des manifestations, des concours, des tournois, des conférences, des colloques, des séminaires, des tables rondes, des cours, des forums, des films et montages audio-visuels, des vidéo-forum, des visites et toutes autres activités de formation et d'information.

- Collaborer, coopérer, s'affilier avec des entités régionales, nationales et internationales qui poursuivent les mêmes buts.
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs de la société, l'opinion publique et les moyens de communication afin de défendre les objectifs et de mener à bien les actions de l'association.
- Utiliser tous les moyens de communication, en particulier digitaux, tels que la création de sites, de plateformes, de blogs, comptes de réseaux sociaux.
- Recruter les équipes nécessaires à l'animation et à la gestion de l'association.
- Mener des activités, des actions, des projets dirigés vers la protection, la promotion et l'accomplissement des buts de l'association.

Les ressources de l'association comprennent :

- Les cotisations versées par les membres (les montants sont fixés chaque année par l'assemblée générale).
- Les dons manuels, en numéraire ou en nature ainsi que les prêts en accord avec la législation en vigueur.
- Des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association.
- Recettes des manifestations, des animations, des ventes d'articles divers liés aux activités de l'association.
- Revenus de biens et valeurs de l'association.
- Des aides publiques prévues par la loi.
- Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.
- Deux sites internet : <https://ansambndr.re/> et <https://magzine.re/>

L'association se compose de :

- a) Des adhérents : celles et ceux qui adhèrent aux présents statuts. Les mineurs peuvent adhérer à l'association sous réserve d'une autorisation écrite de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.
- b) Des membres fondateurs (M. Sébastien PICCINO et M. Jean-Jacques PHILIBERT)
- c) Des membres actifs : des adhérents qui sont à jour de leur cotisation annuelle et qui participent régulièrement aux activités de l'association.
- d) Des membres associés : des adhérents qui sont à jour de leur cotisation. Ce sont des entités publiques ou privées partenaires de l'association à laquelle ces entités apportent leur soutien.
- e) Des membres bienfaiteurs/donateurs : des adhérents qui s'acquittent chaque année d'un don financier ou matériel.
- f) Des membres d'honneur : titre décerné à un adhérent par l'assemblée générale à toute personne physique ou morale qui a rendu, ou rend de grands services à l'association. Ce titre est purement honorifique et dispensé de cotisation.

Présentation du Projet¹

Contexte

Définition :

De manière générale, le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Le mot « handicap » vient du terme anglais « hand in cap » (la main dans le chapeau), en référence à un jeu pratiqué au XVI^{ème} siècle en Grande-Bretagne qui consiste à échanger des biens à l'aveugle dont la valeur est contrôlée par un arbitre qui assure l'égalité des chances entre les joueurs. Cet anglicisme a ensuite engendré le substantif « handicapé » qui apparaît officiellement dans les textes de loi français en 1957, le plus souvent accolé au mot « travailleur », puis poursuit sa métamorphose en se déclinant en « personne handicapée ».

C'est seulement à partir de 1980, que le terme Handicap est associé aux individus dans l'incapacité d'assurer un rôle et une vie sociale normaux du fait de déficience(s). L'OMS y a ensuite rajouté l'aspect social que cela implique, afin de mieux prendre en compte les facteurs environnementaux. Car ce qui crée la situation de handicap au final, c'est bien un environnement inadapté et non plus la déficience elle-même. C'est pourquoi aujourd'hui, nous parlons de « personne en situation de handicap ». Cette dimension sociale et environnementale du handicap sera confirmée et officialisée en 2005 avec la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

On estime à environ 1 milliard de personnes handicapées dans le monde, entre 100 et 120 millions en Europe et environ 5 millions en France.



¹ (Sources : Sites internet : informations.handicap.fr ; handiplace.org/ Rapport d'activités du CDAPH de la Réunion - 2015 (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) / Rapport d'activités de la MDPH de la Réunion - 2015 (Maison Départementale des personnes Handicapées) / INSEE / ATLAS, Handi Pacte – 2017)

On peut distinguer 6 grandes familles de handicap :

	Le handicap moteur : recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).
	Le handicap visuel : concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes
	Le handicap auditif : la perte auditive totale est rare, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser.
	Le handicap psychique : Aucune définition exhaustive n'est possible, d'autant que la terminologie psychiatrique (névrose, psychose...) est seulement maîtrisée par les psychiatres
	La déficience intellectuelle : C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.
	Les maladies invalidantes : Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie...). Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

En sus, il faut ajouter la spécificité des personnes polyhandicapées, c'est-à-dire celles qui conjuguent plusieurs handicaps.

Rappel de la loi :

➔ **La loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise que :

«Toute limitation d'activité ou restriction de participation de la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant»

Vision médicale de l'Handicap  Vision sociétale et environnementale de l'Handicap

3 axes majeurs de cette loi :

1. Une garantie des ressources par la création et l'augmentation des aides liées à l'Handicap
2. Une garantie de l'accessibilité dans les entreprises (privées et publiques) et dans les lieux et transports publics (conformité de ces derniers dans un délai de 10 ans max)
3. Une garantie de prise en charge par la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

Situation chiffrée à La Réunion :

La population MDPH est évaluée à 43 338 personnes au 31/12/2015.

- Elle correspond à 5,1 % de la population réunionnaise (contre 4,8 % en 2014 et 3,1 % en 2006).
- Sur la période 2006-2015, le taux d'accroissement moyen est de 6,41 %/an soit environ une augmentation de 73% en moins de 10 ans !
- L'âge moyen est de 41,8 ans en 2015 contre 36,1 ans en 2010.
- Au niveau des classes d'âge, 79 % des personnes ont moins de 60 ans (contre 83 % en 2012). Le nombre de seniors est supérieur à celui des jeunes (enfants/adolescents) depuis deux ans (21 % contre 16 %).
- La progression la plus importante depuis dix ans concerne le groupe des « plus de 60 ans » (+148 %) ; les taux de variation des deux autres classes d'âge, « 20-59 ans » et « 0-19 ans », se situant aux alentours de + 60 %.
- L'impact le plus significatif concerne la population des plus de 50 ans avec des évolutions significatives observées.

- ➔ L'enquête Handicap, Incapacités, Dépendance (HID) de l'Insee en 2004 a permis d'observer que dès 50/59 ans, les niveaux de dépendance à La Réunion seraient équivalents à ceux observés à 70/79 ans en métropole.
- ➔ Cet écart, du fait de l'évolution du système de soins et des conditions de vie s'est sans doute un peu réduit depuis, mais l'écart reste en tout état de cause marqué.

En fonction du type d'handicap :

- Les déficiences physiques touchent à titre principal 39 % des personnes (dont 26 % avec des déficiences motrices et 12 % avec des déficiences viscérales).
- Les déficiences psychiques concernent 33 % des personnes dont 14 % le sont à titre principal.
- Les déficiences intellectuelles constituent la déficience principale pour 13 % des personnes.
- Les situations de plurihandicap, surhandicap et polyhandicap concernent respectivement 12 %, 8 % et 3 % des personnes reconnues.

- ➔ Taux d'équipement en place d'hébergement dans des structures spécialisées : 2004 (2,66/1000) -> 2015 (1,55/1000) soit une baisse de 42%.
- ➔ Ce qui fait la Réunion le 5ème département français qui a le plus faible taux d'équipement pour les personnes handicapées

Dans le domaine scolaire de l'enfant handicapé :

- Les orientations vers un établissement medico-social pour enfants ont globalement diminué (- 0,31 %) en 2015

→ Proportion des enfants handicapés dans le milieu scolaire ordinaire : 2005 (18/1000) -> 2015 (20,4/1000) soit une hausse de 13%

Dans le domaine de l'emploi des personnes handicapées :

- 21 062 personnes bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) au 31 décembre 2015.
Cet effectif poursuit sa progression à un rythme soutenu avec une variation nette de 1 930 bénéficiaires de la RQTH, soit une hausse de 10% (contre + 17% en 2014).
- L'orientation professionnelle vers le milieu ordinaire (marché du travail) a triplé en 2015 par rapport à l'année 2013. Son évolution est de 66 %/an en moyenne sur les 5 dernières années.
- L'évolution de l'orientation professionnelle vers le milieu protégé (ESAT) est de + 3,6 %. Les orientations pour formations professionnelles ont fortement diminué (- 34%) par rapport à l'année précédente.

→ Taux d'emploi légal (taux fixé 6% par la loi de 2005) : en 2015 le taux à La Réunion est de 4,33 %

La Journée Mondiale de l'Handicap² :

Afin de favoriser l'intégration et l'accès à la vie économique, sociale et politique des personnes handicapées, une Journée Internationale des Personnes Handicapées a été proclamée, en 1992, par les Nations Unies, à la date du 3 décembre.

Cette journée mondiale est par ailleurs l'occasion idéale de réaffirmer certains principes de base, trop souvent oubliés: "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits".

Le respect de cette dignité due à chaque personne, valide ou non, implique la reconnaissance de droits fondamentaux comme l'éducation ou l'accès au travail.

Les manifestations organisées à cette occasion nous invitent à de modifier le regard que nous portons sur les personnes handicapées.

Depuis 2011, cette journée possède son étendard, son symbole... sous la forme d'un badge à porter sur soi. Cette initiative revient à une association belge, l'[ASPH](#) en collaboration plus d'une trentaine d'autres associations.

² (Source : <http://www.journee-mondiale.com/158/journee-internationale-des-personnes-handicapees.htm>)



Lors de la création du badge, le choix définitif s'est porté sur le cercle violet:

- le cercle est synonyme de perfection, d'absolu, d'infini.
- le violet symbolise l'unité, le peuple et la démocratie chez les romains.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">➔ Oui, les personnes handicapées font partie de la société civile.➔ Oui, les personnes handicapées sont des citoyennes à part entière.➔ Oui, les personnes handicapées revendiquent leur place. |
|---|

Le grand public est amené à reconnaître la personne handicapée comme l'une des leurs.

Le badge rappelle que la personne handicapée est une personne avant d'être un handicapé.
Il rappelle que la personne handicapée fait partie intégrante de la société.

Rassembleur, fondamental, facile, ce badge est le symbole d'un secteur... celui du handicap.

Le projet

« On ne naît pas forcément handicapé, on le devient »

D'une part, les données chiffrées dans les domaines social, économique et éducatif démontrent que les dispositions légales relatives au statut d'handicapé ne sont pas entièrement respectées.

D'autre part, la personne handicapée souffre encore de préjugés, de rejet et d'incompréhension de la part des citoyens non handicapés.

Enfin, notre société pensante, productive, artistique, culturelle prive trop souvent les personnes handicapées de reconnaissance pour leur travaux, leurs réalisations, leurs talents.

ANSAMB' NDR et son partenaire ont décidé de lancer un appel aux initiatives, aux projets, aux talents de personnes handicapées afin de mettre en avant la vie créative des personnes handicapées et de prouver à la société qu'avec de la volonté, du travail et un brin de génie, le talent est universel

Objectif :

Cet appel aux initiatives, projets, talents aura pour **objectifs** de :

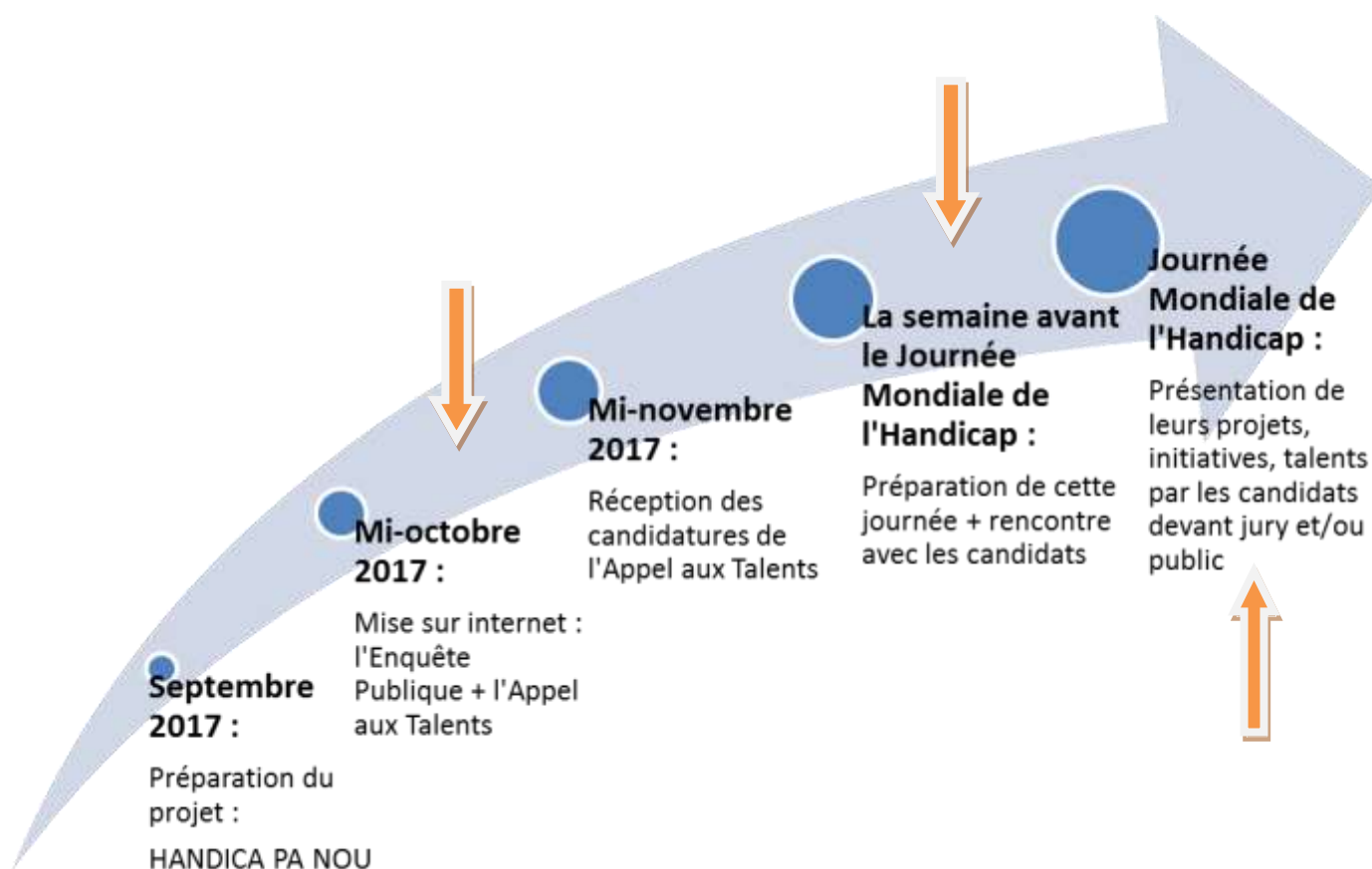
- Sensibiliser** le plus grand nombre de personnes
- Valoriser** la personne handicapée
- Eveiller** des vocations et susciter des passions

Le déroulement de l'action :

Le projet se déroule en trois phases :



Agenda et logistique



Communication
Presse/Médias/Internet

Répartition des tâches :

Réalisation de l'enquête publique : **Ansamb'NDR**

Réalisation de l'Appel aux Talents (AAT) : **Ansamb'NDR**

Diffusion de l'enquête publique et de l'AAT (page FB dédiée) + communication: **Ansamb'NDR + Partenaire (s)**

Traitement de l'Enquête Publique : **Ansamb'NDR**

Réception des candidatures et rencontres avec les candidats : **Ansamb'NDR**

Mise en place du concours pour la Journée Mondiale de l'Handicap + communication + matériel : **Ansamb'NDR + Partenaire (s)**

Le Jour J : Présentation de leurs Talents par les candidats devant le public et/ou un jury + communication + logistique + récompenses : **Ansamb'NDR + Partenaire (s)**

Budget :

A définir avec le ou les partenaire (s)

ANNEXES

Annexe 1 : L'Enquête publique

L'Enquête publique est composée de 4 thèmes contenant chacun 5 questions.

Les 4 thèmes sont les suivants :

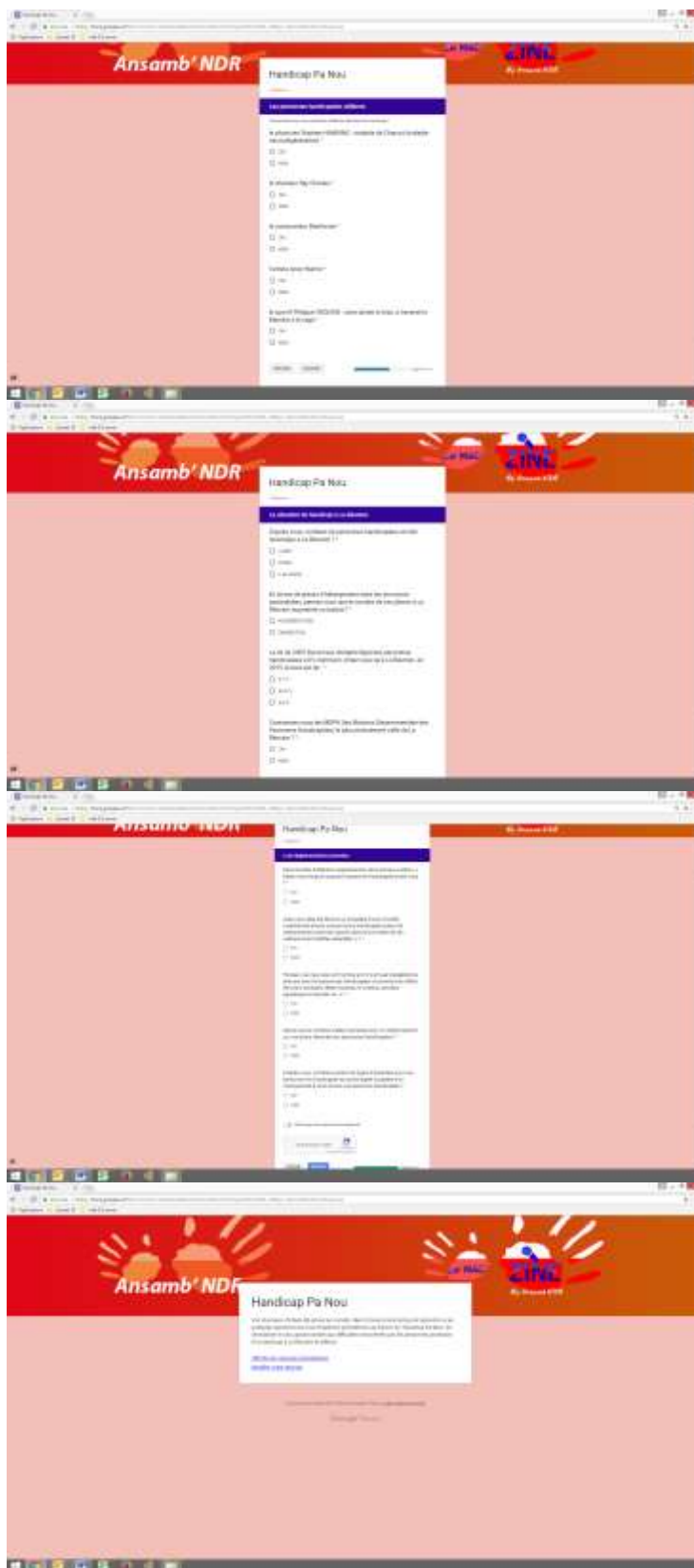
- Les contraintes/difficultés au quotidien pour une personne handicapée à La Réunion
- Les personnes handicapées célèbres
- La situation du handicap à La Réunion
- Lois/réglementations/amendes

Cette Enquête publique sous le format de Google Form sera diffusée sur tous les supports digitaux de l'association ANSAMB' NDR et de son ou ses partenaire(s) et sera complétée par des citoyens qui seront questionnés dans les lieux publics.

Les réponses de cette enquête feront l'objet d'une étude statistique commentée.

Version Google Form :

The image displays three sequential screenshots of a Google Form titled 'Handicap Pa Nou'. The form is set against a red background with the 'Ansamb' NDR' logo at the top. The first screenshot shows the form's title and a brief introduction. The second screenshot shows the 'Présentation' section, which includes a question about the respondent's role (e.g., 'Are you a person with a disability?'). The third screenshot shows the 'Thème 1: Difficultés au quotidien' section, which contains several multiple-choice questions about daily challenges faced by people with disabilities.



Enquête publique

1. Présentation personne sondée

- Vous sentez vous concerné directement ou indirectement par les problèmes rencontrés par les personnes porteuses d'un handicap ?

OUI NON

- Si OUI, dites-nous pourquoi :

- Je suis moi-même porteur d'un handicap
- Un membre de ma famille ou un proche est porteur d'un handicap
- Je suis juste humainement conscient de leurs difficultés

2. Les contraintes/difficultés au quotidien pour une personne handicapée à La Réunion

-Les panneaux de bus, les affiches, les cartes de menus... ne sont pas retranscrits en braille

Le saviez-vous

OUI NON

-Les bornes de paiement dans les lieux publics ou privés ne sont pas adaptées aux personnes handicapées (trop haut, pas de braille ni de voix, aucune assistance)

Le saviez-vous

OUI NON

-L'accès aux transports en commun et la prise en charge (l'information du trajet, la formation des conducteurs, la sécurité) sont-ils adaptés et/ou suffisants, d'après-vous ?

OUI NON SANS AVIS

-Les infrastructures à la libre circulation des personnes handicapées (rampes, de signaux sonores, de marquages en relief) sont-elles adaptées et/ou suffisantes, d'après-vous ?

OUI NON SANS AVIS

-Les personnes handicapées ont moins d'avantages que les personnes non handicapées quant à l'accès à la consommation (pas de prêts bancaires adéquats, impossibilité d'avoir une carte fidélité d'un supermarché, les logements insuffisamment adaptés...)

Le saviez-vous

OUI NON

3. Les personnes handicapées célèbres

Connaissez-vous ces personnes célèbres atteintes d'un handicap ?

- le physicien Stephen HAWKING : maladie de Charcot (maladie neurodégénérative)

OUI NON

-le chanteur Ray Charles

OUI NON

-le compositeur Beethoven
OUI NON

-l'artiste Andy Warhol
OUI NON

-le sportif Philippe CROIZON : sans jambe ni bras, a traversé la Manche à la nage
OUI NON

4. La situation de l'Handicap

-D'après vous, combien de personnes handicapées ont été recensées à La Réunion :
14500 33500 + de 43300

-Pouvez-vous me citer les 5 types d'handicap
OUI NON

- En terme de places d'hébergement dans les structures spécialisées, pensez-vous que le nombre de ces places à La Réunion augmente ou baisse ?
AUGMENTATION DIMINUTION

-La loi de 2005 fixe le taux d'emploi légal des personnes handicapées à 6% minimum, diriez-vous qu'à La Réunion, en 2015, le taux est de :
2.1% 4.33% 8.4%

-Connaissez-vous les MDPH (les Maisons Départementale des Personnes Handicapées) et plus précisément celle de La Réunion ?
OUI NON

5. Lois/réglementation/amendes

-Dans les files d'attentes (supermarché, dans les lieux publics...), faites-vous toujours passer la personne handicapée avant vous ?
OUI NON

-Avez-vous déjà été témoin ou coupable d'une incivilité caractérisée envers une personne handicapée (place de stationnement réservée, places dans le bus réservées, les cabines et les toilettes adaptées...)
OUI NON

-Pensez-vous que cela soit normal qu'il n'y ait pas d'adaptations prévues pour les personnes handicapées concernant les offres de loisirs existants (fêtes foraines, le cinéma, activités aquatiques et de plein air...)
OUI NON

-Savez-vous à combien s'élève l'amende pour un stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées ?
OUI NON

D'après-vous, combien existe-il de types d'amendes pour une personne non handicapée qui serait jugée coupable d'un manquement à la loi envers une personne handicapée ?
OUI NON

CAHIER DES CHARGES A L'APPEL A CANDIDATURES

DU PROJET :



Projet proposé par **ANSAMB' NDR**

Président : **Sébastien PICCINO**

Date de mise en application : **20 octobre 2017**

Diffusion : **Personnes en situation d'handicap**

Date limite de dépôt de candidature : **20 novembre 2017**

1. Objet

Le projet **HANDICAP PA NOU** consiste à la réalisation d'un concours innovant et interactif de talents au sein de la population des personnes en situation d'handicap. ANSAMB' NDR et son partenaire veulent mettre en lumière les talents, les inspirations, les réalisations des personnes handicapées, et ce, particulièrement lors de la Journée Mondiale de l'Handicap du 3 décembre 2017.

Les objectifs de ce projet qui comprend trois phases :

1. Sensibilisation de la population au statut de l'handicap au travers d'une enquête publique
2. Valoriser la personne handicapée et mettre en avant son talent au travers de cet appel à candidatures
3. Eveiller des vocations et susciter des passions au travers de la finale de ce concours lors de cette journée mondiale de l'handicap.

L'objectif de cet appel à candidatures est de pouvoir recueillir, présenter et soutenir des talents de personnes handicapées afin que l'handicap ne soit plus considéré comme un échec, une faiblesse ou un frein mais bien comme un marqueur de différence entre les humains nous permettant de nous épanouir mutuellement.

2. Présentation de ANSAMB' NDR (Notre Devise Réunionnaise)

L'association a été fondée entre les adhérents en 2017 et est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. L'association a pour titre :
« ANSAMB'NDR (ANSAMB' Notre Devise Réunionnaise)»

ANSAMB'NDR a pour objet, en accord avec les valeurs fondatrices de l'association :

- De construire une société qui reconnaît à chaque être humain ses droits à la liberté, à l'égalité et à la fraternité et donc à la dignité.
- De réunir (existants ou à venir), les associations, les organisations, les fondations, les groupes de citoyens régionaux, nationaux, internationaux et d'œuvrer en partenariat avec ANSAMB'NDR au service du projet de société qui leur est commun.
- De rassembler les citoyens, les hommes, les femmes et les familles de tout niveau social, de toute confession religieuse, de toute appartenance culturelle, de toute origine.
- De participer au débat public par tous les moyens grâce à la mobilisation citoyenne et sous toutes formes de contributions.
- D'engager des actions non violentes, non partisans, respectueuse de l'être humain et de l'environnement visant à servir l'intérêt collectif et à établir une société plus juste et prospère.

Pour atteindre ses objectifs, l'association :

- Engage des actions afin de créer et de renforcer les liens entre les habitants du territoire
 - o En favorisant la mixité sociale et la solidarité.
 - o En harmonisant les diversités culturelles et la tolérance.
 - o En intensifiant les échanges intergénérationnels et le devoir de mémoire (ou de transmission).
- Engage des actions visant à servir l'intérêt collectif et à répondre aux problématiques citoyennes
 - o Par la défense, la protection, l'amélioration des conditions de vie des habitants.
 - o Par l'accompagnement de projets, le développement des compétences, la valorisation des savoir-faire et des savoir-être.
 - o Par l'implication du citoyen dans ses environnements législatif, économique, social, éducatif, écologique.
- Engage des actions contribuant au développement de la Réunion et à son rayonnement
 - o En soutenant les innovations, en encourageant l'ouverture, en incitant à l'excellence.

- En luttant contre les monopoles, les injustices, la corruption et en privilégiant les initiatives, le partage et la cohérence territoriale.
- En développant des solutions éthiques, durables, ambitieuses, spécifiques à notre territoire, au service du plus grand nombre, tout en préservant le patrimoine Réunionnais.

ANSAMB'NDR peut entre autre :

- Organiser, promouvoir des réunions, des rencontres, des animations, des manifestations, des concours, des tournois, des conférences, des colloques, des séminaires, des tables rondes, des cours, des forums, des films et montages audiovisuels, des vidéo-forum, des visites et toutes autres activités de formation et d'information.
- Collaborer, coopérer, s'affilier avec des entités régionales, nationales et internationales qui poursuivent les mêmes buts.
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs de la société, l'opinion publique et les moyens de communication afin de défendre les objectifs et de mener à bien les actions de l'association.
- Utiliser tous les moyens de communication, en particulier digitaux, tels que la création de sites, de plateformes, de blogs, comptes de réseaux sociaux.
- Recruter les équipes nécessaires à l'animation et à la gestion de l'association.
- Mener des activités, des actions, des projets dirigés vers la protection, la promotion et l'accomplissement des buts de l'association.

Les ressources de l'association comprennent :

- Les cotisations versées par les membres (les montants sont fixés chaque année par l'assemblée générale).
- Les dons manuels, en numéraire ou en nature ainsi que les prêts en accord avec la législation en vigueur.
- Des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association.
- Recettes des manifestations, des animations, des ventes d'articles divers liés aux activités de l'association.
- Revenus de biens et valeurs de l'association.
- Des aides publiques prévues par la loi.
- Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.
- Deux sites internet : <https://ansambndr.re/> et <https://magzine.re/>

L'association se compose de :

- a) Des adhérents : celles et ceux qui adhèrent aux présents statuts. Les mineurs peuvent adhérer à l'association sous réserve d'une autorisation écrite de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.
- b) Des membres fondateurs (M. Sébastien PICCINO et M. Jean-Jacques PHILIBERT)
- c) Des membres actifs : des adhérents qui sont à jour de leur cotisation annuelle et qui participent régulièrement aux activités de l'association.

- d) Des membres associés : des adhérents qui sont à jour de leur cotisation. Ce sont des entités publiques ou privées partenaires de l'association à laquelle ces entités apportent leur soutien.
- e) Des membres bienfaiteurs/donateurs : des adhérents qui s'acquittent chaque année d'un don financier ou matériel.
- f) Des membres d'honneur : titre décerné à un adhérent par l'assemblée générale à toute personne physique ou morale qui a rendu, ou rend de grands services à l'association. Ce titre est purement honorifique et dispensé de cotisation.

Dans le cadre de son programme, les projets menés en priorité sont axés sur :

- « **MOAA : Maison d'Orientation et d'Assistance Administrative** » : Création d'une structure ayant pour objectifs de faciliter toute démarche administrative pour tout type de public.
- « **HANDICAP PA NOU** » : Un concours de Talents des personnes handicapées dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Handicap.

3. Contexte de l'appel à projets

« On ne naît pas forcément handicapé, on le devient »

D'une part, les données chiffrées dans les domaines social, économique et éducatif démontrent que les dispositions légales relatives au statut d'handicapé ne sont pas entièrement respectées.

D'autre part, la personne handicapée souffre encore de préjugés, de rejet et d'incompréhension de la part des citoyens non handicapés.

Enfin, notre société pensante, productive, artistique, culturelle prive trop souvent les personnes handicapées de reconnaissance pour leur travaux, leurs réalisations, leurs talents.

ANSAMB' NDR et son ou ses partenaire (s) ont décidé de lancer un appel aux initiatives, aux projets, aux talents de personnes handicapées afin de mettre en avant la vie créative des personnes handicapées et de prouver à la société qu'avec de la volonté, du travail et un brin de génie, le talent est universel

Objectifs :

Cet appel aux initiatives, projets, talents aura pour objectifs :

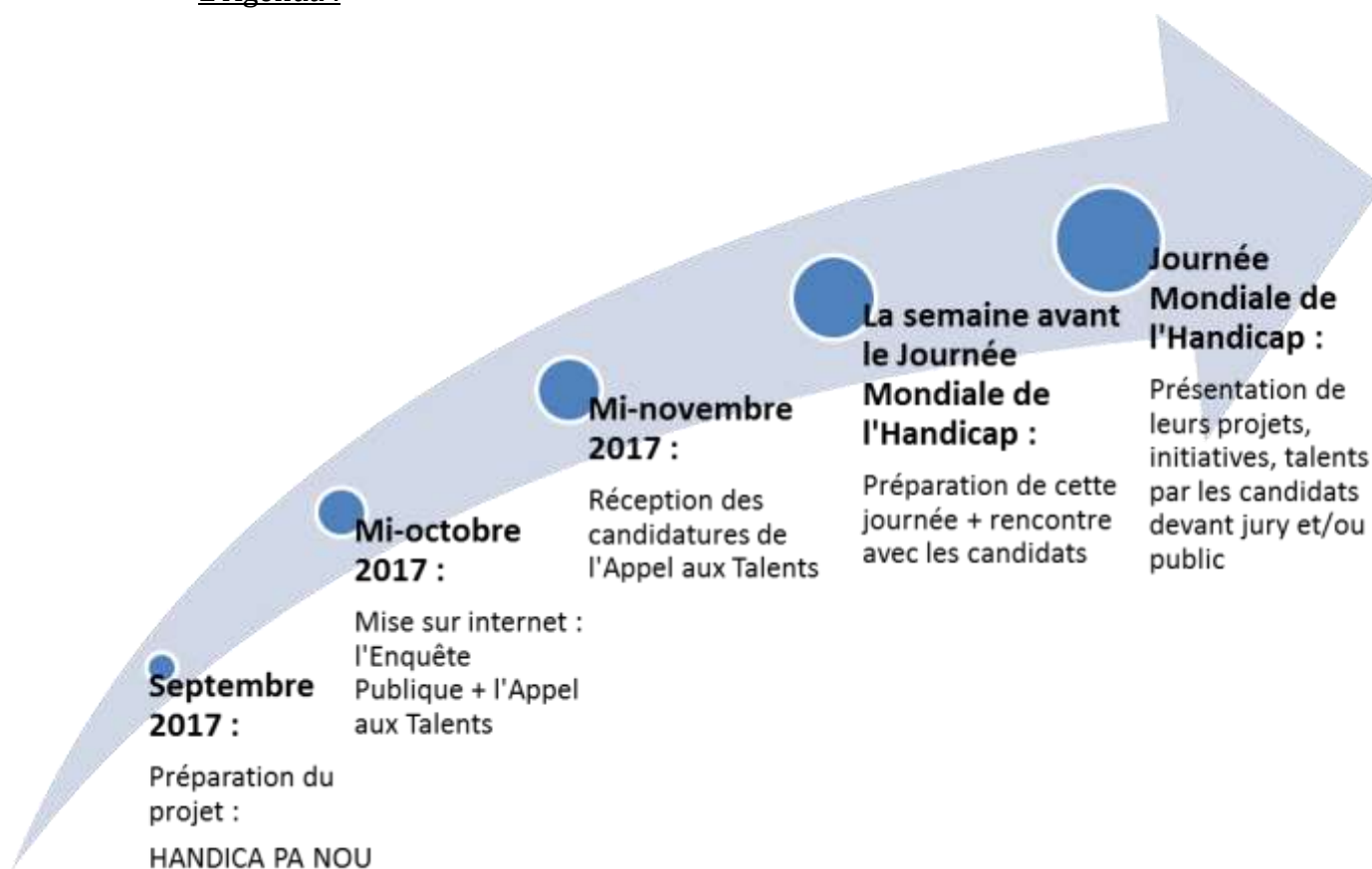
- De sensibiliser le plus grand nombre de personnes
- De valoriser la personne handicapée
- D'éveiller des vocations et susciter des passions

Le déroulement de l'action :

Le projet se déroule en trois phases :



L'Agenda :



4. Formulaire de candidature

La demande et le renvoi du formulaire de candidature seront effectués à l'adresse suivante : handicappanou@ansambndr.re

Votre candidature sera analysée sous couvert de confidentialité, seuls les membres du bureau organisateur HADICAP PA NOU ont accès à vos données personnelles. Le bureau se réserve le droit de prendre contact avec le candidat pour tout renseignement complémentaire à sa candidature.

Le bureau organisateur HADICAP PA NOU se réserve le droit de supprimer une candidature qui pourrait comporter des informations à caractère polémique, pornographique, xénophobe ou pouvant, dans une large mesure, porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre.

5. Réception des candidatures

Après acceptation de la candidature par les membres du bureau organisateur et avec autorisation écrite du porteur de projet et/ou de la personne ayant responsabilité de tuteur, la candidature est publiée de manière anonyme sur les sites internet <https://magzine.re> et <https://ansambndr.re> et les pages Facebook respectives.

Par la suite, une sélection sera organisée par les membres du bureau du projet sur les critères suivants :

- Originalité
- Impact sociétal
- Performance

La notation de chaque critère se fera sur échelle de 1 à 5 (la note 5 étant la note maximale). Chaque membre du bureau du projet notera chaque critère et une moyenne des notes des membres constituera le classement de sélection.

Les trois moyennes les plus élevées et donc les trois meilleurs candidats seront sélectionnés pour la journée finale du projet.

L'ensemble des notations sera publiée sur le site internet et les pages facebook.

6. Récompenses et suivi des projets

Les trois personnes handicapées sélectionnées pour la journée de remise de prix se verront offrir une récompense et ont l'opportunité d'être accompagnées dans la réalisation de leur projet.

7. Calendrier

La date limite de soumission des candidatures est fixée au **15 novembre 2017 à minuit** (heure de La Réunion)

La date de la journée de remise de prix est fixée au **30 novembre 2017** (le lieu vous sera communiqué ultérieurement).

Projet proposé par :

ANSAMB' NDR

MAGZINE

PARTENAIRES (S)



Contact et Informations :

Sébastien Piccino, Président de ANSAMB' NDR

Tél : 0692 64 72 86

Mail : handicappanou@ansambndr.re

Annexe 3 : Le formulaire de candidature



ANSAMB' NDR – Le MAG-ZINE



FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LE PROJET : « HANDICAP PA NOU »

VOTRE CANDIDATURE

TITRE:

DOMAINE:

DESCRIPTION DE VOTRE TALENT / PROJET / INITIATIVE

PORTEUR DE LA CANDIDATURE ET TUTEUR (LE CAS ÉCHEANT)

NOM

PRENOM

COORDONNEES

PARLEZ-NOUS UN PEU DE VOUS!

SUPPORT ET ENVOI DE VOTRE CANDIDATURE

Sur quel support présentez-vous votre candidature (papier, vidéo, audio, pdf, powerpoint, etc...) ? :

.....

- Pour les candidatures au format numérique léger (pdf, powerpoint...) envoyez les par mail à :
handicappanou@ansambndr.re
- Pour les candidatures au format numérique volumineux (audio ou vidéo) vous pouvez utiliser une plateforme d'envoi gratuite en mentionnant notre adresse mail :
handicappanou@ansambndr.re

Ex de plateforme :

<https://www.grosfichiers.com/>

<https://wettransfer.com/>

➤ Pour les candidatures au format papier vous pouvez nous les envoyer par courrier à :
Handicap Pa Nou - Ansamb' NDR, 2 rue amandine, Résidence Parc Amandine 97400 Saint-Denis.

- Enfin, si vous souhaitez nous rencontrer pour nous remettre votre projet en mains propres, vous pouvez nous joindre au : 0692.64.72.86 ou au 0692.92.83.87 ou par mail :
handicappanou@ansambndr.re

DATE DE DEPOT :

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA CANDIDATURE	SIGNATURE DU PRESIDENT DE ANSAMB' NDR
Avec la mention lu et approuvé en manuscrit	Avec la mention lu et approuvé en manuscrit